

## CERTIFICAT D'ALIMENTARITE

Nous, Société AVEDEMIL, certifions par la présente que la composition de nos équipements composés de plastique et d'inox suivants :

### Equipements Inox :

- Claie
- Support inox
- Pied de base a roulette filaire
- Table de montage

Est exempt de Bisphénol A et de Phtalates

Est exempt de nanoparticules

Est conforme aux conditions de fabrication des produits laitiers, à savoir :

- Contact avec les fromages, crèmes dessert, beurre et autres produits laitiers
- Condition de pH entre 4 et 6.8

Est conforme aux normes actuellement en vigueur sur les matériaux destinés à être en contact avec des denrées alimentaires, à savoir :

. Règlement N°10/2011/UE du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matières plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, modifié par le règlement n° N°321/2011/UE du 01 avril 2011, et le Règlement N°1282/2011/UE du 28 novembre 2011 et abrogeant la Directive 2001/72/CE et ses amendements.

-Règlement N°1935-2004 du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, modifié par le règlement N°596/2009 du 18 juin 2009.

. Décret N°2007/766 du 10 mai 2007 portant application du code de consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et abrogeant partiellement le Décret modifié N°92-631 modifié par le décret N°2008/1469 du 30 décembre 2008, abrogé partiellement par le Décret 2008/1083 du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et modifié par le Décret N°2011-385 du 11 avril 2011.

. Règlement N°2023/2006 du 22 décembre 2006 concernant les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Nos machines satisfont à l'ensemble des dispositions de la directive 2006/42

Cette attestation est couverte par l'ensemble des fournisseurs avec lesquels nous travaillons.

Fait à Ruffec, le 24 Octobre 2023



